

# PASSEPORT MILITANT

# 2021

**“ ÊTRE INDISPENSABLE À DES MUTUELLES INDISPENSABLES POUR DES ÊTRES INDISPENSABLES ”**





Crédit photo : Hervé Thouroude

## LE MOT DU PRÉSIDENT

“Passeport à disposition.

Parce que la MFP est un mouvement social autant qu'un mouvement d'idées, son influence doit être portée au plus près des acteurs concernés.

Ainsi, son réseau militant est essentiel dans le déploiement de son action en territoire.

C'est pourquoi, nous avons donné une nouvelle dynamique à l'organisation du réseau local. Militants aguerris et nouveaux militants s'y côtoient désormais. Aussi, il nous a semblé important d'élaborer ce « Passeport militant » afin de répondre, de façon la plus pédagogique possible, à la question « C'est quoi la MFP ? »

Il ne s'agit en aucune façon de faire l'historique de notre Union, même si des repères chronologiques émaillent les pages de ce livret ni d'oublier l'action déterminante de nos aînés.

L'objectif est de revenir sur les défis posés actuellement à un mouvement comme le nôtre, les initiatives prises et les solutions proposées.

La conception volontairement synthétique des sujets abordés renvoie utilement, via un abécédaire, vers une documentation complète permettant de les appréhender de façon plus exhaustive.

Un passeport autorise à pénétrer dans un pays et n'est pas un guide de voyage ni le canevas d'un circuit obligatoire.

Notre « passeport militant » lui propose une démarche plus incitative.

Une fois pénétré le « pays MFP », il vous suggère des pistes de lecture et des axes de réflexion... sans aucun caractère contraignant cependant.

A votre disposition en quelque sorte !”

*Serge Brichet*

Président de la MFP



# SOMMAIRE

## UNE ORGANISATION AU SERVICE DES ÉLUS NATIONAUX ET LOCAUX

4-5

Union politique nationale  
Union politique locale

## LOBBYING

6-9

Un acteur majeur pour la PSC des agents  
Une démarche au service de grands enjeux  
Un partenaire historique des Organisations syndicales de la FP  
La MFP, lanceur d'alerte

## OBSERVATOIRE DES FRAGILITÉS SOCIALES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

10

Expertises et témoignages

## PACTE SANTÉ SERVICE PUBLIC

11

Un espace d'échanges et de contributions

## CONVENTIONNEMENT

12-13

RFH, un dispositif unique plus que jamais d'actualité

## ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

14-17

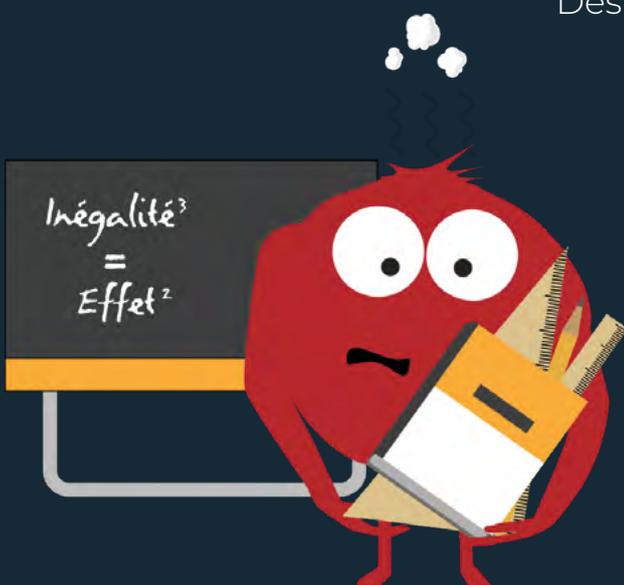
Des partenaires MFP innovants au service des mutuelles

## RÉGIME OBLIGATOIRE

17

## GLOSSAIRE

18



# ORGANISATION

## LA MFP EST UNE UNION POLITIQUE

**18** Mutuelles ou Unions de mutuelles professionnelles relevant des Livres I, II et III du Code de la Mutualité, couvrant des agents publics issus des trois versants de la Fonction publique Etat - Territoriale - Hospitalière.

couvrant **6,5 millions** de personnes

## AVEC UNE ORGANISATION

POLITIQUE

&

OPÉRATIONNELLE

Une Assemblée générale annuelle regroupant

**185** délégués de mutuelles

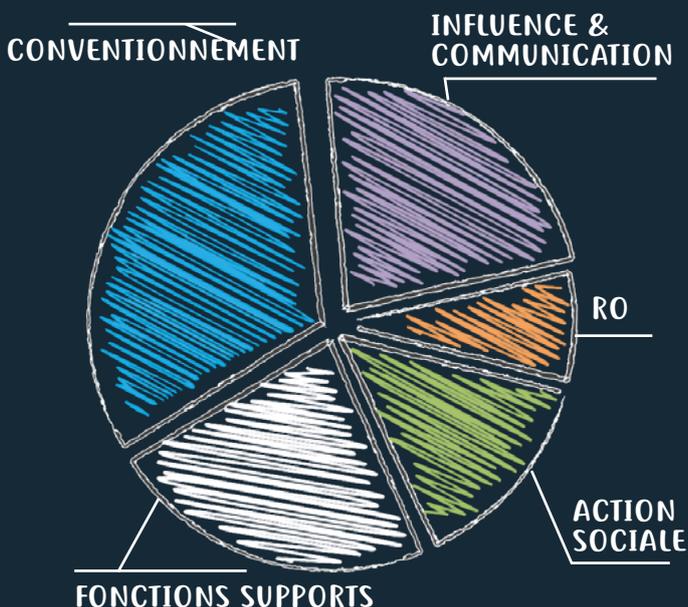
Un Conseil d'administration constitué de **34** membres

Un Bureau Fédéral de **8** membres

**4** commissions métiers

- action sociale,
- influence,
- politique mutualiste de la santé,
- sécurité sociale.

**23** salariés : 15 au siège et 6 en région répartis dans les différentes missions :



1945

Création de la FNMFAE (Fédération Nationale des Mutuelles de Fonctionnaires et Agents de l'État)

1948

La FNMFAE adhère à la FNM et devient MFP en 1986

2002

Scission de la MFP en 2 entités juridiques distinctes : MFP Services et MFP



# UNE ORGANISATION POLITIQUE AU NIVEAU LOCAL

## DES ÉLUS LOCAUX PORTE-PAROLLES DE LA POLITIQUE MFP



**Une nouvelle dynamique territoriale plus légère, gage de plus d'efficience, au service de la politique MFP**

**Métropole**

### CFR

Comité Fédéral Régional

4 à 32 membres élus pour siéger au CFR (élus pour 4 ans)



### Bureau régional

- 1 Délégué régional
- 1 trésorier
- 3 coordonnateurs missions
- (1 secrétaire optionnel)

**DOM**

### CFR

Comité Fédéral Régional

6 à 8 membres élus pour siéger au CFR (élus pour 4 ans)



### Bureau régional

- 1 Délégué régional
- 1 trésorier
- 3 coordonnateurs missions
- (1 secrétaire optionnel)



2014

Changement de gouvernance nationale

2019

Ouverture de la MFP aux organismes non lucratifs

2021

Evolution du Réseau des militants

LOBBYING

MFP =

# ACTEUR MAJEUR

POUR LA DÉFENSE DE LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS PUBLICS, ACTIFS ET RETRAITÉS, DANS LES TROIS VERSANTS DE LA FONCTION PUBLIQUE.

## DES INTERLOCUTEURS MULTIPLES

**M**inistres en charge de la Fonction publique qui l'identifient et la **reconnaissent** comme un contributeur important pour son expertise sur les enjeux de protection sociale.

**P**ouvoirs publics pour échanger, dialoguer et construire sur l'ensemble des sujets en lien avec les missions de la MFP.

**É**lus politiques, à Paris et en région, avec lesquels les échanges sont réguliers et s'amplifient chaque automne en période budgétaire parlementaire.

## ET PLUS RÉCEMMENT DES RENCONTRES RÉGULIÈRES AVEC

Marylise Lebranchu (2012 - 2016)  
Annick Girardin (2016 - 2017)  
Gérald Darmanin (2017)  
Olivier Dussopt (2018)  
Amélie de Montchalin (2020)

CCFP, CNAM, CNAV,  
CONSEIL D'ETAT,  
DGAFP, DSS,  
IGA, IGAS, IGF,  
MECSS...



2019

Loi de Transformation de la Fonction publique du 6 août 2019



2021

Ordonnance PSC du 18 février 2021



2022

Financement du Chèque Santé provisoire pour les agents de l'État



# LOBBYING

## UNE DÉMARCHE AU SERVICE DE GRANDS ENJEUX

**P**réserver et renforcer le modèle de protection sociale global et solidaire des agents publics, actifs ou retraités, dans le respect des spécificités de chaque versant de la Fonction publique.

- ★ Assurer à tous les agents une couverture complète et un socle de garanties en santé et en prévoyance
- ★ Développer des mécanismes de solidarité entre les personnes couvertes
- ★ Maintenir le couplage des garanties santé et prévoyance.



Moins d'**1** agent territorial  
**2** est couvert en prévoyance

**L**utter contre les inégalités dans l'accès à une couverture complémentaire.

- ★ Promouvoir l'équité de traitement entre les agents relevant des 3 versants de la Fonction publique
- ★ Poser le principe d'obligation de participation de l'employeur tant en santé qu'en prévoyance
- ★ Proscrire tout dispositif entraînant la segmentation des populations et des garanties
- ★ Exiger des mécanismes de mutualisation entre les bénéficiaires (actifs, ayants-droit, retraités).



Dans la FPE, **6** agents sur **10** reçoivent la somme annuelle de **3€** pour leur couverture complémentaire, là où les salariés reçoivent en moyenne **740€** par an d'aide directe à la cotisation, sans compter la moyenne **244€** au titre de la défiscalisation !

**" PLAIDOYER MFP "**

POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE LA COUVERTURE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS PUBLICS : OBJECTIF : PESER SUR LA RÉFORME DE LA PSC DANS LA FONCTION PUBLIQUE ENGAGÉE FIN 2020 PAR LE GOUVERNEMENT.

**2024**

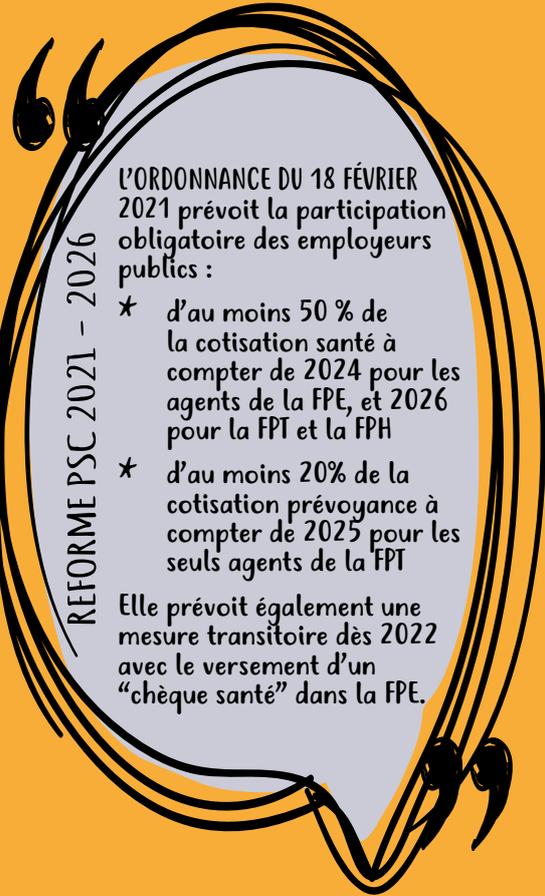
1er janvier : Participation obligatoire en santé pour les agents de l'Etat (30%)

**2025**

1er janvier : Participation obligatoire en prévoyance pour les agents territoriaux (20%)

**2026**

1er janvier : Participation obligatoire en santé pour les agents territoriaux et hospitaliers (50%)



REFORME PSC 2021 - 2026

L'ORDONNANCE DU 18 FÉVRIER 2021 prévoit la participation obligatoire des employeurs publics :

- ★ d'au moins 50 % de la cotisation santé à compter de 2024 pour les agents de la FPE, et 2026 pour la FPT et la FPH
- ★ d'au moins 20% de la cotisation prévoyance à compter de 2025 pour les seuls agents de la FPT

Elle prévoit également une mesure transitoire dès 2022 avec le versement d'un "chèque santé" dans la FPE.

**D'ores et déjà de nombreuses réserves sur les modalités de mise en œuvre de cette réforme :**

- ★ des paniers de garanties minimalistes
- ★ des mécanismes de solidarité non explicités,
- ★ un calendrier de mise en œuvre inéquitable
- ★ une participation obligatoire en prévoyance réservée à la seule FPT
- ★ des risques de démutualisation liés aux contrats collectifs obligatoires

**Autant d'éléments qui devront être revus lors des négociations à venir !**

# LA MFP, UN PARTENAIRE HISTORIQUE DES ORGANISATIONS SYNDICALES

**L**a MFP travaille de concert depuis de nombreuses années avec les représentatives de la Fonction publique

**9 FÉDÉRATIONS SYNDICALES**

CFDT, CFTC, CGC, CGT, FA-FP, FO, FSU, UNSA, Solidaires

Elles partagent la même vision d'une protection sociale solidaire, globale, et mutualisée. Elles collaborent en faveur de la défense des droits sociaux de tous les agents publics, actifs, retraités, titulaires, contractuels, qu'ils relèvent de l'État, des territoires ou de l'hôpital.

**EN 2005** Les règles du jeu de la protection sociale complémentaire des agents publics au sein des administrations sont bouleversées. La commission européenne remet en cause les modalités de participation de l'État français en direction des mutuelles de fonctionnaires. L'arrêté Chazelle de 1962 est abrogé en 2006.

Cette même année, la MFP et les Organisations syndicales de la Fonction publique lancent ensemble la **1<sup>ère</sup> campagne nationale d'action et de mobilisation** en faveur de la protection sociale des agents publics. 600 000 pétitions seront signées.

**EN 2014** Les travaux MFP/OS aboutissent à la publication conjointe d'un fascicule « **Le Référencement en 8 points d'analyse** » destiné à alerter sur les risques de dérive de la procédure de Référencement dans la FPE.

**FIN 2015** Ils construisent une campagne commune « **Agents publics, notre protection sociale est-elle menacée ?** » et la lancent ensemble à l'Assemblée nationale le 2 février 2016.

## PLUS RÉCEMMENT EN 2020

Dans la perspective de la réforme PSC, la collaboration MFP/OS s'intensifie avec 3 groupes de travail dédiés à chaque versant de la Fonction publique. L'objectif est clair : co-construire des axes de propositions partagés MFP/OS en amont du rapport des 3 inspections générales (IGF, IGA et IGAS) missionnées le 9 février 2018 par le gouvernement pour établir un bilan de la couverture complémentaire santé / prévoyance des agents publics.

**Au final : la cosignature de la Déclaration Unitaire d'engagement de la protection sociale des agents publics, en février 2020.**



2014

Colloque national MFP/OS en présence de Marylise Lebranchu

2018

Présentation en décembre de la réforme PSC aux syndicats

2020

Présentation de la réforme PSC aux syndicats en décembre



**L**a MFP engage depuis plusieurs années des projets d'envergure afin de sensibiliser et mobiliser les agents, employeurs publics et acteurs impliqués dans la défense des droits sociaux complémentaires des personnels de l'Etat, des territoriaux et des hospitaliers.

UN RÔLE DE LANCEUR D'ALERTE INTENSIFIÉ CES DERNIÈRES ANNÉES  
AU GRÉ DES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

## Campagne « Les fonctionnaires ne sont pas des privilégiés ! »

Objectif : peser sur les nouvelles orientations des pouvoirs publics dans le renouvellement des référencements ministériels et plus largement agir pour le renforcement d'une couverture sociale globale plus solidaire et plus juste.



## Campagne « Ma santé concerne tout le monde »

Objectif : rappeler que les agents publics sont, comme tous les Français, confrontés à des problèmes de santé et d'accès aux soins. Et, lorsqu'ils sont malades, cela peut affecter leur quotidien professionnel et le bon déroulement de leurs missions au service du public. Leur intérêt particulier pèse donc sur l'intérêt général.

## Kit memento PSC

Objectif : outil indispensable, au service des campagnes, pour analyser, comprendre, défendre, réagir et mieux anticiper les évolutions réglementaires.



2019

Kit memento de la PSC des agents publics

2019

Pré-Manifeste MFP

2020

Plaidoyer MFP

# L'OBSERVATOIRE DES FRAGILITÉS SOCIALES

## ECLAIRER LES FRAGILITÉS SOCIALES DES PERSONNELS PUBLICS

**L**a MFP a lancé son Observatoire en 2018, un nouvel outil de réflexion pour mieux éclairer sur les fragilités qui touchent les agents publics œuvrant quotidiennement au service de l'intérêt général.

### EN CHIFFRES

Deux études statistiques MFP/Harris Interactive, menée en 2018 et 2021 auprès d'agents territoriaux, hospitaliers et d'agents de l'Etat, permettent aujourd'hui de mieux appréhender la perception des personnels aux enjeux de santé, de prévention et de protection sociale au travail.



### EN TÉMOIGNAGES

La parole des agents publics est régulièrement mise à l'honneur notamment via des colloques, reportages en immersion, interviews intimistes de professionnels sur des quotidiens professionnels d'horizons très variés.

<https://www.mfp.fr/observatoire/>

## CROISER LES ANALYSES DES EXPERTS DE LA SANTÉ

Experts, professionnels, employeurs publics, grands témoins, aussi bien publics que privés... autant de regards croisés grâce auxquels la double réflexion, sur la santé et la protection sociale complémentaire, s'ouvre à tous pour mieux comprendre le tournant que prend aujourd'hui la Fonction publique.



2018

Colloque national - lancement de l'Observatoire MFP des fragilités sociales dans la Fonction publique

2018

1<sup>ère</sup> édition du Baromètre MFP/Harris Interactive sur l'état de santé et de protection des personnels publics

2021

2<sup>ème</sup> édition du Baromètre MFP/Harris Interactive sur l'état de santé et de protection des personnels publics



# PACTE SANTÉ SERVICE PUBLIC

**D**ébut 2021, la MFP a lancé un espace d'échanges et de propositions, accessible à tous sur le site : [www.pacte-sante.fr](http://www.pacte-sante.fr)

Cette plate-forme de **TÉMOIGNAGES** et d'**EXPERTISES**, ouverte à tous les acteurs concernés par la protection sociale des agents publics, vise à **PESER** dans le débat et à **ACCOMPAGNER** la mise en œuvre des futurs dispositifs de couverture des agents.

A cet effet, une rubrique « **ENGAGEMENT** » est accessible à tous pour s'engager en faveur d'un modèle solidaire et mutualisé de protection complémentaire des personnels publics.

**Une mobilisation pour les 6 millions d'hommes et de femmes du service public.**

**Personnels soignants, enseignants, policiers, agents de l'État, agents territoriaux, pompiers, ...**  
Ils nous aident dans notre quotidien, ils protègent nos vies et notre santé. S'ils souffrent, cela impacte nos vies et notre santé.

La Mutualité Fonction Publique soutient cette mobilisation à travers un film et une campagne d'interpellation sur les réseaux sociaux pour inviter le plus grand nombre à signer le PACTE Santé Service Public.

**Et pourtant ces 6 millions d'hommes et de femmes du service public sont invisibles...**  
Invisibles car leur santé est insuffisamment prise en charge par les employeurs publics.

**Car ce combat pour l'équité et la solidarité nous concerne tous.**  
**Signez le PACTE**  
[WWW.PACTE-SANTE.FR](http://WWW.PACTE-SANTE.FR)

**Une loi est en préparation, il est urgent de se mobiliser** pour changer les choses et mieux protéger la santé de celles et ceux qui nous protègent et sont à notre service.

**PACTE SANTÉ**  
SERVICE PUBLIC

INITIATIVE SOUTENUE PAR LA MUTUALITÉ FONCTION PUBLIQUE

**Signez le PACTE**

2020

Lancement en décembre du Film Les Invisibles sur les réseaux sociaux

2021

Lancement en janvier de la plate-forme Pacte Santé Service Public

2021

Depuis mars, plus de 10 millions de vues du film Les Invisibles

# CONVENTIONNEMENT

## RÈGLEMENT FÉDÉRAL HOSPITALIER (RFH)

**U**n objectif majeur : Favoriser l'accès aux soins des adhérents en réduisant les restes à charge hospitaliers.

### UN DISPOSITIF UNIQUE PLUS QUE JAMAIS D'ACTUALITÉ

- ★ Un règlement tarifaire unique à toutes les mutuelles pour constituer un front uni dans la négociation du supplément chambre particulière avec les établissements de santé.
- ★ Un tiers payant appliqué sur le FJH, le ticket modérateur et le supplément chambre particulière pour les établissements conventionnés.
- ★ Un développement national dynamique basé sur l'implication des élus locaux MFP et la mobilisation d'un nouveau vivier de militants en région.

### NOUVEAU POSITIONNEMENT MFP

- ★ La MFP, interlocuteur unique avec les établissements hospitaliers (dès le 1er janvier 2021 pour prendre le relai du CHM).
- ★ Une nouvelle visibilité favorable à l'essor du conventionnement porté depuis des décennies par le mouvement mutualiste.

### DES CONTRAINTES DEMEURENT MAIS DES ÉVOLUTIONS SONT ENGAGÉES ...

- ★ Un contenu conventionnel à repenser et à adapter à l'aune de la mise en place de ROC et des référencements ministériels.
- ★ Une expérimentation de la prise en charge de l'hébergement des résidents patients en Hôtels hospitaliers (d'ores et déjà prévue en 2021).
- ★ Un projet de revalorisation de la prise en charge du supplément chambre particulière (en programmation pour 2022).
- ★ Des travaux continus sur les parcours de soins.

1995

Mise en oeuvre du Règlement  
Fédéral Hospitalier

2011

Instauration de la facturation  
des chambres particulières en  
hospitalisation avec ou sans  
hébergement

2014

Loi Le Roux : le code de  
la mutualité est modifié,  
autorisant les mutuelles à  
pratiquer le remboursement  
différencié dans le cadre des  
réseaux de soins



**CONVENTIONNÉS**  
 96% DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ  
 75% DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS NON LUCRATIFS  
 39% DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS LUCRATIFS  
 59% DES ÉTABLISSEMENTS DE SSR



**798** conventions CHM à reprendre d'ici 2024 dont 89% les 2 premières années

**9** mutuelles parties prenantes

**4,5** millions de bénéficiaires potentiels

## UN ACCORD GAGNANT-GAGNANT POUR TOUS

### CÔTÉ ADHÉRENTS

Meilleur service rendu

Un tarif privilégié sur la chambre particulière ; une meilleure prise en charge par leur mutuelle en tiers payant ; pas d'avance de frais sur les dépenses d'hospitalisation ; maîtrise de leur reste à charge.

### CÔTÉ ÉTABLISSEMENTS

Gestion administrative simplifiée

Une gestion administrative simplifiée ; une meilleure solvabilité des mutualistes ; le bénéfice du tiers payant sur le ticket modérateur, le FJH, et les soins externes.

### CÔTÉ MUTUELLES

Prestations améliorées

Des prestations améliorées en contrepartie d'un tarif négocié du supplément chambre particulière ; meilleure maîtrise du poste « hospitalisation ».



2021

Reprise par la MFP du conventionnement porté par la Mutualité Française



2021

Prise en charge à titre expérimental d'un hébergement des résidents patients en hôtels hospitaliers



2022

Travaux sur les revalorisations de prise en charge dans le cadre du RFH à horizon 2022 ainsi que sur les parcours de soins

# ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

## DÉFINITION

Points d'ancrage professionnel et affinitaire, l'action sociale et l'accompagnement social des personnes constituent des éléments de différenciation incontestables par rapport aux autres opérateurs complémentaires du marché. Traduction évidente des valeurs de solidarité que mettent en œuvre les mutuelles de la Fonction publique, ils s'inscrivent comme des services d'utilité sociale au bénéfice des agents publics actifs et retraités et de leurs familles.

**L**a MFP a pour mission de proposer des actions complémentaires à celles menées par les mutuelles. A cet effet, elle intervient légitimement dans le cadre de la Commission Action Sociale qui réunit les mutuelles de son tour de table.



## A RETENIR

L'action sociale relève des prérogatives des mutuelles qui, seules, assurent la relation avec leurs adhérents. La MFP a un rôle de **facilitateur**.

## MFP / CRESUS ALSACE

CHAMBRE RÉGIONALE DU SURENDETTEMENT SOCIAL

Association pionnière du réseau, **CRESUS Alsace** a pour mission l'accompagnement budgétaire des personnes en difficultés financières.

Pour ce faire, elle dispose d'une **plateforme d'accompagnement à distance** à vocation nationale (métropole et outre-mer), qui permet une prise en charge homogène quel que soit le territoire. Les personnes entrent dans le dispositif sur la base du volontariat et sont accompagnées par des experts. L'accompagnement prend fin quand la situation budgétaire est rétablie ou à la demande de la personne accompagnée.

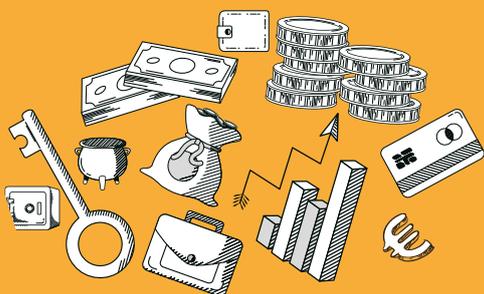


Près de 600 personnes orientées par des mutuelles de la MFP en 2019



2018

Signature le 18 décembre de la convention MFP/Crésus Alsace



# L'INTERGÉNÉRATIONNEL

Par ses **ACTIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES** concrètes, la MFP contribue à **préserver l'autonomie des aînés, à faciliter la transmission des savoirs et entretenir le sentiment d'utilité, tant des seniors que des jeunes.**

RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL  
PARTAGE DE MOMENTS CONVIVIAUX  
ENRICHISSEMENT PERSONNEL  
RÉCIPROQUE...

## COHABILIS

### DISPOSITIF GAGNANT-GAGNANT

La cohabitation intergénérationnelle solidaire permet de partager beaucoup plus qu'un toit. Elle facilite, par exemple, **pour le jeune** (moins de 30 ans) l'accès à un logement abordable et équipé, et **pour le senior** (60 ans ou plus) un complément de revenus non imposable. **Pour tous, cette forme de cohabitation apporte une présence bienveillante.**

## LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT

### PARTAGE



### LIEN SOCIAL

### MOMENTS DE CONVIVIALITÉ

2019

1<sup>ère</sup> action MFP/CARSAT en faveur de la Cohabitation intergénérationnelle

2020

Signature le 4 novembre de la convention MFP/Cohabilis

2020

Financement MFP de « son » 1<sup>er</sup> binôme (jeune étudiante/ retraitée mutualiste)



## PARTENARIAT

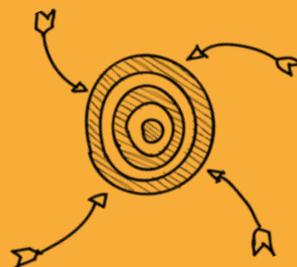
**Cnav** Retraite & Action sociale  
— Sécurité sociale —



**En 2021, la MFP continue d'innover dans le cadre de son partenariat avec la CNAV, avec de nouvelles thématiques et approches :**

- ★ nouvelles mobilités,
- ★ bien-être par une approche transversale (intervenante diététicienne formée en tant que conseillère santé aux Etats-Unis),
- ★ ateliers intergénérationnels en distanciel réunissant grands-parents et petits-enfants sur des préoccupations communes (déplacements, santé buccodentaire)

## DISTANCIEL INNOVANT



**Pour maintenir le lien social des seniors malgré la situation sanitaire, la MFP a été parmi les premières structures à convertir son offre d'actions présentielle en distanciel, en partenariat avec l'Assurance Retraite.**



**23 visios**  
conférences  
Mai-Décembre 2020

**+ de 2100**  
seniors participants



2013

Signature le 5 novembre du protocole MFP / CNAV, couvrant les régions IDF, Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes

2018

Extension du partenariat MFP / CNAV à la Bretagne

2020

Extension du partenariat MFP / CNAV à l'Auvergne et à Midi-Pyrénées

# RO

Gérer le RO ne signifie pas uniquement liquider des feuilles de soins ; de même, cela ne nécessite pas obligatoirement de disposer de son propre outil de liquidation.

Les mutuelles de fonctionnaires signent, avec la CNAM, des CPG qui définissent notamment le périmètre de leur activité de gestion du RO et le montant des remises de gestion correspondantes.

## CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION

La COG Etat/CNAM définit, notamment, la ligne budgétaire allouée aux remises de gestion.

PÉRIODE 2018-2022

## CONVENTION PLURIANNUELLE DE GESTION

Les CPG sont conclues pour la même période que la COG entre chaque entité gestionnaire et la CNAM.

La MFP intervient pour maintenir la cohésion inter-mutuelles par :

- ★ La coordination des négociations cadres communes à l'ensemble des gestionnaires mutualistes
- ★ La recherche de la plus large part d'activité commune à l'ensemble des gestionnaires mutualistes, pour une puissance de négociation la plus importante possible
- ★ La recherche d'une avancée commune à toutes les mutuelles.

## PREVENTION ET ACCOMPAGNEMENT

Les mutuelles gestionnaires sont parfaitement légitimes face aux employeurs publics pour mener des actions affinitaires de prévention sur leur champ professionnel. La part de leurs actions de prévention et d'accompagnement va croissant d'année en année.

SI L'ACCÈS AU FONDS DE PRÉVENTION (FNPELS) A ÉTÉ OUVERT AUX MUTUELLES GESTIONNAIRES, LES DÉMARCHES DE LA MFP SE POURSUIVENT POUR OBTENIR L'ACCÈS AUX OUTILS DE DÉMATÉRIALISATION.

# MAMHIQUE

MODES D'ACCUEIL MUTUALISÉS EN HORAIRES ATYPIQUES

La MFP s'est associée au dispositif Mamhique pour le faire connaître aux agents publics travaillant en horaires atypiques (tôt le matin, tard le soir, les week-ends et jours fériés) et ne trouvant pas à faire garder leurs enfants, âgés de 0 à 12 ans.

# EN REFLEXION

Partenariats en réflexion, pour formaliser les collaborations déjà en cours, et aller plus loin dans les démarches communes en faveur des seniors et des aidants.

SILVER VALLEY

Delta7  
INNOVER POUR SERVIR L'AUTONOMIE

2018

Signature le 1er juin de la convention MFP / Générations Mutualistes sur le dispositif Mamhique

2021

Nouveaux partenariats en réflexion avec Delta 7 et la Silver Valley

# GLOSSAIRE

## SIGLE DÉNOMINATION

<b>CCFP</b>	Conseil commun de la fonction publique
<b>CFR</b>	Comité fédéral régional
<b>CHM</b>	Conventionnement hospitalier mutualiste
<b>CNAM</b>	Caisse nationale de l'assurance maladie
<b>CNAV</b>	Caisse nationale d'assurance vieillesse
<b>COG</b>	Convention d'objectifs et de gestion
<b>CPG</b>	Convention pluriannuelle de gestion
<b>DGAFP</b>	Direction générale de l'administration et de la fonction publique
<b>DR</b>	Délégué régional
<b>DSS</b>	Direction de la sécurité sociale
<b>FJH</b>	Forfait journalier hospitalier
<b>FNMFAE</b>	Fédération nationale des mutuelles de fonctionnaires et agents de l'état
<b>FNPEIS</b>	Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire
<b>FP</b>	Fonction publique
<b>FPE</b>	Fonction publique d'état
<b>FPH</b>	Fonction publique hospitalière
<b>FPT</b>	Fonction publique territoriale
<b>IGA</b>	Inspection générale de l'administration
<b>IGAS</b>	Inspection générale des affaires sociales
<b>IGF</b>	Inspection générale des finances
<b>MECSS</b>	Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale
<b>OS</b>	Organisations syndicales
<b>PSC</b>	Protection sociale complémentaire
<b>RFH</b>	Règlement fédéral hospitalier
<b>RO</b>	Régime obligatoire
<b>ROC</b>	Remboursement organisme complémentaire
<b>SSR</b>	Soins de suite et de réadaptation

POUR EN SAVOIR PLUS

[www.mfp.fr](http://www.mfp.fr)

[reseau@mfp.fr](mailto:reseau@mfp.fr)

Documents disponibles à la demande

# MFP

MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE

## CONTACT

Mutualité Fonction Publique  
4 Avenue recteur Poincaré  
75016 Paris  
[www.mfp.fr](http://www.mfp.fr)

